



Conseil d'administration

Séance du 11 mars 2026

2026-02 Procès-verbal relatif à l'élection du vice-président étudiant

Le Recteur délégué à l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation Région académique Grand Est, président du conseil d'administration, après avoir déclaré les membres du conseil d'administration du Crous de Strasbourg installés dans leur fonction, les a invités à procéder à l'élection du vice-président étudiant en application de l'article R. 822-10 du code de l'éducation et dans les conditions prévues à l'article 2 du règlement intérieur du conseil d'administration.

Après avoir constaté que la condition de quorum était remplie et proposé aux candidats déclarés, Mme Nejma LAHBOUB, M. Stéphane MARINESCOU-BUJOÏ de prendre la parole, il a invité le conseil d'administration à procéder à l'élection à bulletin secret.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Nombre de votants : 27

- Quorum / Membres assistants à la séance : 18
- Procurations : 9

Nom et prénom des candidats et candidates	Nombre de suffrages obtenus
Mme Nejma LAHBOUB	15
M. Stéphane MARINESCOU-BUJOÏ	11

Abstention : 1

Mme Nejma LAHBOUB a été proclamée vice-présidente du conseil d'administration et a été immédiatement installée.

Fait à Strasbourg, le 11 mars 2026,

Le président du conseil d'administration,
Monsieur Claudio GALDERISI

Recteur délégué à l'Enseignement supérieur, la
Recherche et l'Innovation
Région académique Grand Est